

Zeitschrift: Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie
Band: - (2009)
Heft: 5

Artikel: L'ElCom prend tournure
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-642744>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'ElCom prend tournure

INTERNET

Site de l'ElCom (avec prix de l'électricité comparables depuis septembre):

www.elcom.admin.ch

Portail de l'ElCom pour les gestionnaires de réseaux:

www.elcomdata.admin.ch

Confrontée à la double exigence de maintenir le courant à des prix appropriés et d'assurer un haut niveau de sécurité pour l'approvisionnement en électricité, la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) intervient sur le marché suisse de l'électricité depuis le début de son ouverture. Afin de pouvoir assumer les nombreuses tâches découlant de la loi, l'instance de régulation a augmenté son effectif, emménagé dans de nouveaux bureaux, et constitué une grande banque de données destinée à fournir aux consommateurs la transparence nécessaire sur les prix de l'électricité.

L'économie de l'électricité en Suisse est entrée dans une nouvelle ère au début de cette année, avec l'introduction de la véritable ouverture du marché. Alors que la transition au marché de l'électricité partiellement libéralisé s'est faite sans gros souci technique, ce sont surtout les annonces d'augmentations des prix qui ont échauffé les esprits des consommateurs et des politiques. Le phénomène n'a pas échappé à l'ElCom, instance de régulation indépendante chargée de surveiller la bonne observation de la loi sur l'approvisionnement en électricité et d'accompagner les acteurs de la branche entrant sur le marché libéralisé.

Souvenons-nous: en mai 2008, la société nationale chargée du réseau, swissgrid, annonçait pour 2009 des coûts et tarifs plus élevés pour l'utilisation du réseau suisse de transport d'électricité. «Alors que l'ElCom avait immédiatement ouvert une enquête, le grand public n'en avait qu'à peine connaissance. Il n'a subi le choc que fin août, à la publication des prix valables pour les consommateurs finaux», rappelle Frank Rutschmann, secrétaire de la commission de l'ElCom. C'est comme cela que l'information sur les augmentations prévues, massives pour certaines, était parvenue jusqu'aux consommateurs.

Avalanche de réclamations

Quelque 2500 réclamations sont parvenues en quatre mois au secrétariat de l'ElCom, alors encore en phase de mise en place. Les médias s'intéressèrent à leur tour à l'instance nouvellement créée. «En septembre 2008, je

n'ai guère fait que répondre aux questions des journalistes sur les prix du courant et les raisons des augmentations annoncées», résume M. Rutschmann.

D'une ampleur inattendue, les augmentations annoncées ont également provoqué des remous dans les milieux politiques, où des voix se sont élevées pour revendiquer une modification urgente de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl). Puis le Conseil fédéral a effectivement révisé l'ordonnance idoine en décembre 2008, modifiant notamment les dispositions relatives aux coûts des capacités de réserve et de l'utilisation du réseau et réduisant les gains pour certains exploitants de réseaux avec la réévaluation des réseaux.

Décision significative de l'ElCom

En raison de la modification de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité, les entreprises électriques ont dû recalculer les tarifs pour l'année 2009, ce qui a causé quelques retards mais a aussi donné l'occasion à l'ElCom de rendre sa première décision. En ordonnant la réduction des tarifs 2009 applicables aux prestations du réseau de transport, l'ElCom a montré la voie. Cette décision et la révision de l'ordonnance ont permis dans un premier temps d'alléger d'environ 500 millions de francs les coûts imputés aux consommateurs, ce qui a atténué les augmentations de plus ou moins 40%. La procédure n'est toutefois pas close puisque plusieurs parties ont déposé un recours contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral.

Pour 2010, l'ElCom a également fait baisser les tarifs du réseau de transport rendus publics, mais à l'avance cette fois-ci, par une mesure préventive. Selon M. Rutschmann, l'instance a de nouveau dégagé, par une vérification sommaire, des indices laissant penser que les tarifs sont trop élevés. L'ElCom entend empêcher, pour l'année prochaine, une augmentation injustifiée des prix du courant, qu'il faudrait encore une fois corriger après coup.

L'ElCom s'agrandit et déménage

Le travail de l'ElCom a néanmoins trouvé son rythme après les turbulences de l'automne dernier, notamment grâce au soutien administratif de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), qui a fortement accéléré la mise en place de la nouvelle structure. «Nous sommes profondément reconnaissants envers les collaborateurs et collaboratrices de l'OFEN pour leur soutien logistique. Elaborer une telle commission à partir de rien aurait été beaucoup plus difficile», déclare M. Rutschmann. Cet homme de 39 ans est de la partie depuis les premiers jours de cette instance d'à peine deux ans. Après la nomination des sept

«GRÂCE AU NOUVEAU SITE SUR LES PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ, NOUS ARRIVONS À UN DEGRÉ DE TRANSPARENCE INÉGALÉ DANS CE DOMAINÉ.»

FRANK RUTSCHMANN, SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DE L'ELCOM.

membres de l'ElCom par le Conseil fédéral et la désignation de l'ancien conseiller aux Etats Carlo Schmidt pour la diriger, M. Rutschmann a pris ses quartiers de secrétaire de la commission en août 2007 au quatrième étage de l'OFEN à Ittigen près de Berne, en compagnie d'un autre collaborateur, «entourés de nombreux autres bureaux vides et sans aucun poste ni structure déterminés.»

Le secrétariat technique et le secrétariat de la commission ont été mis en place dans la foulée. L'effectif de l'ElCom s'est alors étoffé jusqu'à atteindre aujourd'hui une trentaine de personnes, dont la plupart sont économistes, ingénieurs ou juristes. Les bureaux occupés à l'OFEN étaient plus que combles. «C'est principalement pour cette raison qu'il a été décidé de quitter l'OFEN pour des locaux au centre-ville» explique M. Rutschmann. Installée au 39 de l'Effingerstrasse à Berne depuis la fin juin, l'ElCom jouit désormais d'une situation centrale avantageuse pour les visiteurs externes. Parallèlement, l'ElCom voulait aussi souligner son indépendance technique.

Une base de données très vaste

Tout en recrutant et en constituant son équipe, l'ElCom a mis sur les rails un ambitieux projet de traitement informatique des données, sous la forme d'une banque de données collectant chaque année d'importantes informations auprès des quelque 800 exploitants de réseaux en Suisse. En premier lieu, les exploitants sont tenus d'annoncer les tarifs appliqués aux clients finaux,

présentés selon 15 profils-types de consommateurs, du ménage de petite taille jusqu'aux grands consommateurs. «Dès le mois de septembre de chaque année, l'ElCom publie ces tarifs sur son site Internet, sous une forme permettant la comparaison. Les consommateurs peuvent donc y comparer le prix qu'ils paient à celui des communes voisines, par exemple.» A cette fin, il importe que le prix soit formulé sous forme ventilée, c'est-à-dire distinguant le prix de l'énergie elle-même, les coûts d'utilisation du réseau et les taxes versées à la commune. «Nous arrivons ainsi à un degré de transparence encore inégalé pour les prix de l'électricité», souligne M. Rutschmann.

En outre, l'ElCom relève les comptes des coûts de la centaine de grandes entreprises électriques existantes à ce jour. Ces comptes livrent aux experts financiers du secrétariat technique des points de repère importants sur la structure d'une entreprise et donc aussi sur les tarifs que cette entreprise est autorisée à facturer pour l'utilisation du réseau. «Sans ces données, nous ne pouvons pas évaluer les tarifs des exploitants de réseaux de manière correcte; elles

sont donc essentielles à notre travail», précise M. Rutschmann avec insistance.

La banque de données livrera aussi des chiffres-clés utiles pour la surveillance de la qualité de l'approvisionnement. Il s'agit surtout de la fréquence et de la durée des interruptions du réseau. Les données recueillies auprès des exploitants permettent de situer la qualité de l'approvisionnement en Suisse en comparaison internationale.

Bien plus qu'une vaine fierté

Tenue par la loi de fournir toutes ces données, les acteurs de l'économie de l'électricité ne réservent pas toujours le meilleur accueil au projet informatique de l'ElCom. «Je comprends bien que livrer ces données à l'ElCom n'enthousiasme pas toujours les exploitants de réseaux, car cela leur cause évidemment une charge de travail supplémentaire. Mais nous en avons besoin pour être en mesure de remplir les tâches que nous assigne la loi et nous leur sommes donc reconnaissants pour leur collaboration, le plus souvent très bonne», confie M. Rutschmann. Une partie de la banque de données est déjà en fonction. Les exploitants de réseaux peuvent ainsi, depuis juin, se connecter dans un secteur personnalisé du site de l'ElCom pour y transmettre leurs données en mode sécurisé. Le projet informatique doit être achevé fin octobre.

Un agent régulateur pointilleux dans un paysage électrique changé

La nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008 pour l'essentiel, a modifié de fond en comble le paysage économique suisse de l'électricité. La libéralisation partielle de ce marché impose que le réseau électrique, en situation de monopole naturel, soit séparé des autres domaines d'activité. Ce domaine régulé qu'est le réseau électrique est surveillé par la nouvelle instance de régulation, la Commission fédérale de l'électricité (ElCom). Entre autres tâches, l'ElCom est chargée de surveiller les prix de l'électricité, une fonction qu'exerçait auparavant le Surveillant des prix. Par ailleurs, l'ElCom doit s'assurer de la future maintenance de l'infrastructure du réseau et de son extension en cas de congestion, afin que la sécurité de l'approvisionnement reste garantie à l'avenir.

Des compétences complètes

Pour remplir toutes ces tâches, la commission détient les compétences suivantes:

- Elle contrôle les tarifs d'électricité des consommateurs finaux n'accédant pas librement au réseau (ménages et PME consommant moins de 100 mégawattheures par an) ainsi que les rémunérations pour l'utilisation du réseau. La commission peut interdire une augmentation injustifiée ou ordonner une baisse des prix.
- Elle sert de médiateur et décide en cas de litiges relatifs au libre accès au réseau d'électricité. Depuis le 1^{er} janvier 2009, les grands consommateurs peuvent choisir librement leur fournisseur de courant. En revanche, les petits consommateurs devront attendre 2014 pour accéder librement au réseau, pour autant qu'aucun référendum ne soit lancé contre cette ouverture totale du marché.
- Elle rend des décisions en cas de litiges liés à la rétribution de l'injection à prix coûtant.
- Elle surveille la sécurité de l'approvisionnement en électricité et l'état des réseaux.
- Elle règle l'attribution des capacités du réseau en cas de congestions au niveau des lignes transfrontalières et coordonne son activité avec les régulateurs européens
- Elle assure la communication en temps voulu de la propriété du réseau de transport à la société nationale d'exploitation du réseau, swissgrid.

(klm)